Nations Unies S/PV.3652 (Reprise 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3652e séance
Lundi 15 avril 1996, à 15 h 30
New York

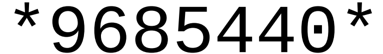
Président :	M. Somavía	(Chili)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation dans les territoires arabes occupés

Lettre datée du 10 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis (S/1996/257)

96-85440 (F)



La séance, suspendue à 13 h 30, est reprise à 15 h 30.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir que de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité, quelles que soient les circonstances. Vous présidez un débat sur une question qui commande que le Conseil lui accorde une attention prioritaire, étant donné les événements troublants qui se sont produits récemment. Si ces événements ne sont pas traités globalement, ils auront de graves conséquences qui affecteront encore davantage la paix et la sécurité internationales. Même si nous ne sommes pas sûrs de l'issue du débat du Conseil d'aujourd'hui, la délégation malaisienne le considère comme une réponse nécessaire à l'appel pressant lancé au Conseil par le dirigeant palestinien Yasser Arafat, pour qu'il examine la politique de blocus et de bouclage menée par le Gouvernement israélien, ainsi que l'escalade des attaques militaires israéliennes au Liban, qui ont semé la mort et la misère parmi une population innocente et qui font le jeu de ceux qui s'opposent à la réconciliation et à la stabilité au Moyen-Orient. L'effet combiné de l'action israélienne en Palestine et au Liban, au moment où l'incertitude politique prévaut en Israël lui-même, a renforcé la position de ceux qui, en Israël, veulent faire dérailler le processus de paix et de celle des extrémistes qui, en dehors d'Israël, voudraient saper les fondations fragiles de la paix au Moyen-Orient.

Le Gouvernement malaisien est profondément préoccupé par la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Comme d'autres membres de la communauté internationale, nous sommes déçus qu'Israël fasse le jeu d'extrémistes, permettant aux événements, comme si c'était inexorable, de tout ramener à un cycle de violence, où, malheureusement, tant les gouvernements que les groupes extrémistes terrorisent et mutilent des individus pour parvenir à leurs fins politiques. Les grandes puissances, y compris les États-Unis, et des pays importants du Moyen-Orient doivent prendre des mesures pour arrêter cette dérive, qui pourrait annuler les résultats historiques réalisés à ce jour avec courage et au prix de sacrifices.

Yasser Arafat a pris la bonne décision en demandant au Conseil la tenue d'un débat, compte tenu des graves difficultés que les Palestiniens connaissent en raison du bouclage général de sécurité imposé par les Israéliens, lequel fait également du tort à l'économie palestinienne naissante. Étant donné la structure de l'économie palestinienne, toute restriction imposée à la mobilité des Palestiniens exacerberait les difficultés de la population vivant dans ces régions. Le bouclage des territoires par les Israéliens a provoqué un chômage croissant et a eu un effet négatif sur le revenu que les Palestiniens tirent des exportations de produits agricoles.

Les mesures sévères adoptées par les autorités israéliennes représentent des violations graves des dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève de 1949. Ces mesures, qui incluent la démolition d'habitations, la confiscation de terres, l'expansion de colonies de peuplement, et de sévères restrictions à la circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire palestinien comme à destination et en provenance de celui-ci, sont un étranglement flagrant du peuple palestinien et de son économie. Des ressentiments croissants donnent naissance à de l'agitation et à des représailles, créant des foyers de discorde et causant des actes désespérés.

Ce serait une erreur fatale si les représailles d'Israël, à la suite des attaques à la bombe perpétrées par des extrémistes kamikazes, entraînaient un désaccord grave dans les engagements pris conjointement par les Israéliens, les Palestiniens et d'autres dirigeants arabes, et divisaient Israéliens et Palestiniens. L'appui continu du peuple palestinien comme du peuple israélien est nécessaire pour faire avancer le processus de paix.

Il y a quelques mois à peine, la délégation malaisienne s'est réjouie avec le reste du monde de la signature de l'Accord israélo-palestinien. On envisageait alors des perspectives de paix et de stabilité au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires palestiniens occupés. Les deux parties — les Palestiniens et les Israéliens — avaient montré leur ferme engagement de renforcer davantage encore leur intention d'oeuvrer ensemble à l'instauration de la paix. Maintenant plus que jamais, il ne faudrait pas permettre que ces engagements à l'égard de la paix déraillent à cause d'extrémistes ou à cause de tentations nationales politiciennes. Selon les termes du leader palestinien :

> «La paix ... n'est pas l'objectif des seuls Palestiniens et constitue un besoin tout aussi pressant et un objectif tout aussi fondamental pour la communauté internationale que pour les Arabes et pour les Israéliens.»

La Malaisie voudrait réaffirmer son attachement complet et son appui inconditionnel aux efforts du peuple palestinien et de ses dirigeants pour pouvoir jouir de tous ses droits inaliénables, exercer son droit à l'autodétermi-

nation et établir un État indépendant. Nous appuyons également la nécessité de la paix et de la sécurité au Sud-Liban. L'occupation israélienne du Sud-Liban non seulement viole la souveraineté du Liban mais devient militairement indéfendable. La protection de la sécurité d'Israël pourrait être assurée au moyen d'un contrat politique avec ses voisins, et l'intégrité du Liban doit faire partie de ce contrat.

À cette étape difficile, et alors que la situation est délicate et fragile, il ne faut épargner aucun effort pour consolider le processus de paix. L'étranglement continu des Palestiniens entraverait certainement la course à la paix. Les attaques contre le Liban ont placé Israël dans une position d'affrontement. Les dirigeants qui ont été assez courageux pour réaliser une percée historique en faveur de la paix ne doivent pas permettre que l'extrémisme ou une politique à courte vue prévalent.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis certain que votre sagesse et votre efficacité bien connues permettront au Conseil d'aller de l'avant. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Legwaila J. Legwaila, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui, à la demande du Groupe arabe, pour examiner la situation tragique où se trouve le peuple palestinien dans les territoires arabes occupés.

La dégradation de la situation est préoccupante, en raison de l'escalade des pratiques israéliennes de détention et d'oppression, de confiscation de terres, de création de colonies de peuplement, de destruction de maisons et d'imposition d'un siège dans la Rive occidentale et à Gaza ainsi que l'isolement total de Jérusalem, tous actes visant à obliger la population palestinienne à accepter le fait accompli en l'affamant, et permettre ainsi à Israël de poursuivre l'occupation de facto des territoires palestiniens et de continuer de nier au peuple palestinien ses droits légitimes.

Le silence qui a répondu au refus d'Israël d'appliquer les résolutions du droit international et la «déviation» du processus de paix de ses objectifs ont encouragé Israël dans son arrogance et son intransigeance. Cela a conduit à une sérieuse dégradation de la situation et à l'aggravation de l'escalade israélienne au Sud-Liban, dont les victimes sont les civils de nombreux villages et villes, dont Beyrouth. Des centaines de milliers de civils ont été déplacés et des dizaines de morts et de blessés ont été dénombrés parmi les civils innocents.

La sécurité ne pourra exister que si Israël se retire de tous les territoires occupés; une paix juste et globale ne pourra être réalisée par de nouveaux actes d'agression, pas plus qu'en affamant la population ou en perpétrant des massacres tels celui de la mosquée Al-Ibrahimi à Hébron ainsi que d'autres actes d'agression contre le peuple libanais, le déplacement de personnes et le meurtre de dizaines de civils innocents.

Il est grand temps que le Conseil assume ses responsabilités face au refus d'Israël de se retirer des territoires occupés. Le Conseil doit prendre une décision ferme pour imposer le respect de la légalité internationale et mettre fin aux tentatives israéliennes de sabotage des perspectives d'une paix juste et globale, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de la terre contre la paix, et pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes au retour dans sa patrie, à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant sur son sol national, avec Al Qods comme capitale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Ravan Farhadi, à qui le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Farhadi (Afghanistan), Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je voudrais, pour commencer, vous exprimer mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Je suis sûr que, sous votre présidence et grâce à votre longue expérience de diplomate et à votre vaste expérience de notre

Organisation, le Conseil sera en mesure d'assumer ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également remercier très sincèrement l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, qui s'est acquitté de ses responsabilités à la présidence du Conseil le mois dernier avec beaucoup de sagesse.

Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, de me donner l'occasion, en tant que Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de participer à cet important débat portant sur la décision du Gouvernement israélien d'imposer un blocus et de fermer les frontières israéliennes avec le territoire palestinien. Notre Comité est très inquiet face à l'aggravation des tensions dans la région et aux difficultés économiques qui résultent de cette décision. Cette fermeture impose des restrictions à la liberté de mouvement à l'intérieur du territoire palestinien et rend la vie de la population extrêmement difficile. Cette situation risque d'exacerber les difficultés des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Le Gouvernement israélien a également indiqué qu'il envisageait de prendre de nouvelles mesures draconiennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Ces mesures comprennent la destruction de maisons, la confiscation de terres, l'expansion des colonies de peuplement et certaines restrictions sur le mouvement des personnes et des biens dans le territoire palestinien, ainsi qu'à l'intérieur et en dehors du territoire.

Cette politique israélienne a eu pour effet d'aggraver le sort des Palestiniens. Le chômage massif et la pénurie de denrées alimentaires ont atteint des niveaux dangereux. Les malades et le personnel médical ne peuvent se déplacer d'une région de la Rive occidentale à une autre pour se rendre dans les hôpitaux et les cliniques, même en cas d'urgence. L'enseignement, l'agriculture et le commerce sont sérieusement entravés. Le personnel d'organisations non gouvernementales internationales — y compris des étrangers — n'a le droit de se rendre d'une région habitée de la Rive occidentale et de la bande de Gaza à une autre. Au moment où les services des organisations non gouvernementales sont tellement indispensables, elles sont incapables de fournir même les services les plus élémentaires.

Il faut ajouter que la fermeture de la frontière de la Rive occidentale avec la Jordanie et celle de la bande de Gaza avec l'Égypte, qui empêche le mouvement des personnes et des biens, est en train d'isoler véritablement le territoire palestinien des pays voisins.

Le Comité considère que ces mesures représentent une violation des dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui est applicable à tous les territoires occupés par Israël en 1967, y compris Jérusalem, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La politique du Gouvernement israélien est en contradiction totale avec la notion de rétablissement de la paix sur la base des accords conclus jusqu'à présent entre les deux parties.

Le Comité considère également que la réaction aux actes de violence commis par certains éléments ne doit pas viser l'ensemble du peuple palestinien. Elle ne doit ni entraver ni saper le processus de paix, dont le Comité s'efforce d'assurer le succès, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je demande au Conseil de sécurité et aux parrains du processus de paix d'user de leur solide influence pour persuader le Gouvernement d'Israël de mettre fin à sa politique injuste de fermeture des frontières israéliennes avec le territoire palestinien. La communauté internationale doit également persuader les parties intéressées d'accélérer le processus de paix qu'ils ont convenu de poursuivre ensemble. C'est la seule façon d'établir une paix durable dans la région.

Le Comité est également vivement préoccupé par l'impact négatif qu'ont sur tous les Palestiniens les récents conflits armés, les bombardements et les raids aériens israéliens dans le Sud-Liban et dans les banlieues de Beyrouth. Ce qui montre le lien étroit qui existe entre le problème palestinien et la question du Moyen-Orient, qui constitue la principale dimension de la situation dans son ensemble.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, auquel le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ansay (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole une fois de plus devant le Conseil de sécurité au cours de votre présidence. Je désire parler cet après-midi de la situation dans les territoires arabes occupés.

Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil il y a quelques jours sur une autre question, j'en ai profité pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste important. Permettez-moi de réitérer les assurances de mon organisation de vous apporter son plein concours dans l'accomplissement de vos importantes responsabilités ce mois-ci.

Le processus de paix du Moyen-Orient, lancé il y a à peu près quatre ans pour parvenir à une solution juste et complète de la question de Palestine et du conflit connexe au Moyen-Orient, continue de bénéficier du plein appui de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Pendant l'année écoulée, le processus de paix a fait quelques pas en avant. La signature du traité de paix conclu entre la Jordanie et Israël le 26 octobre 1994 et la signature de la Déclaration de principes à Washington D. C., le 28 septembre 1995, ont été les points culminants de ces initiatives pendant cette période. J'ai gardé de très bons souvenirs de ma participation au processus d'observation des récentes élections historiques organisées en Palestine, où l'enthousiasme, la capacité d'organisation et la modération du peuple et des dirigeants palestiniens leur ont valu l'admiration et les félicitations de nous tous.

À la suite du retrait des troupes israéliennes de Gaza et de Jéricho et de la prise de fonctions de l'Autorité palestinienne nouvellement instituée, les Palestiniens ont commencé le processus de reconstruction et de développement. Ils ont maintenant pour tâche difficile de redonner vie aux institutions nationales et de les moderniser, de concevoir et mettre au point l'infrastructure matérielle et humaine et de redresser l'économie en revitalisant l'agriculture, l'industrie, le commerce et les services sociaux, et ce avec des ressources extrêmement limitées et des obstacles redoutables. Mais ces défis ne peuvent être relevés librement tant que tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes illégalement occupés par Israël, y compris la Ville sainte d'Al Qods Al Charif, n'auront pas été entièrement restitués au peuple palestinien et que leur souveraineté n'aura pas été rétablie sur l'ensemble de ce qui était et est légitimement leur terre.

En novembre dernier, dans mon intervention durant le débat à l'Assemblée générale sur le point 42 de son ordre du jour relatif à la question de Palestine, j'ai attiré l'attention sur le fait que, vu la pénurie de ressources, la tâche des fonds, programmes et institutions des Nations Unies dans la fourniture d'une assistance humanitaire et technique dont le peuple palestinien a cruellement besoin dans ses efforts de reconstruction et de développement, est déjà suffisamment difficile. Aux coûts et aux frustrations de la communauté internationale est venu s'ajouter ce qui ne peut être décrit que comme étant l'attitude non coopérative des autorités israéliennes, dont les formalités bureaucratiques conçues pour régler les questions soulevées par la population des zones occupées sont toujours en vigueur même après la conclusion des accords de paix. Des pratiques du même genre auxquelles recourent les autorités israéliennes ont un effet néfaste sur la promotion du commerce palestinien, en particulier les exportations vers d'autres pays.

Ces pratiques continuent d'être en contradiction avec l'esprit de compromis et de coopération qui devrait caractériser toutes les relations actuelles et futures entre les autorités israéliennes et palestiniennes dans l'exécution des accords de paix. Au lieu de cela, Israël recourt à des mesures aussi drastiques que les dernières violentes attaques aériennes contre les territoires libanais, dont Beyrouth, entraînant le déplacement et l'exode massif de centaines de milliers de civils innocents; ses bombardements, même d'ambulances; sa destruction aveugle de biens appartenant à des civils et la démolition de maisons appartenant à des Palestiniens; sa décision de geler les négociations de paix; son occupation continue des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban; et ses fréquentes fermetures de frontières à la population palestinienne, la privant de ses moyens de subsistance et de l'accès aux services médicaux et autres services de première nécessité dont elle a tant besoin, toutes mesures qui ne font qu'entraver la paix et compromettre le processus de paix.

Je dois ajouter ici que l'Organisation de la Conférence islamique ne tolère pas le terrorisme sous n'importe quelle forme, et qu'elle a toujours appuyé les propositions visant à endiguer le terrorisme dans toutes les instances internationales.

Les membres de l'Organisation de la Conférence islamique souhaitent continuer à encourager et appuyer le processus de paix en cours, mais je dois souligner que cela ne peut se faire sans un changement visible des attitudes et des pratiques. Le temps presse; c'est maintenant qu'il faut agir.

Nous aimerions voir appliquer sans retard les résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et voir Israël se retirer de

tous les territoires palestiniens et arabes, y compris Al Qods Al Charif, les territoires libanais occupés et le Golan syrien occupé. Nous exigeons tout particulièrement un arrêt immédiat des activités militaires israéliennes au Liban.

Dans l'esprit du processus de paix, je dois ajouter qu'il faut convaincre Israël de n'entreprendre aucun changement démographique ou géographique dans la Ville sainte de Jérusalem pendant la phase intérimaire qui puisse compromettre l'issue des négociations sur le statut final de la ville, et d'arrêter l'implantation de colonies de peuplement juives dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif.

Une fois de plus, en cette occasion et au nom du Secrétaire général de l'OCI, S. E. M. Algabid, dont la déclaration sur la dernière crise a été publiée ce matin, j'apporte au Conseil un message de paix, un appel à la raison et en faveur de l'octroi de tout l'appui possible au peuple palestinien pour contribuer à l'atténuation de ses souffrances résultant de longues années d'occupation, de répression et du déni de l'exercice de ses droits fondamentaux de l'homme. À cette fin, la volonté qui sous tend le processus de paix en cours doit être maintenue, et le rythme de son évolution doit être accéléré grâce aux efforts concertés de la communauté internationale pour aider l'Autorité nationale palestinienne à exercer un contrôle plus ferme et plus complet sur toutes les tâches d'édification de la nation, de sorte que le peuple palestinien puisse renaître en tant que nation souveraine, indépendante, productive et fière, avec son propre drapeau flottant sur tout son territoire, y compris Al Qods Al Charif, et dotée du statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le processus de paix en cours, les possibilités de parvenir à la paix et à la prospérité pour tous les pays du Moyen- Orient, y compris Israël, sont en vue. Il appartient à la communauté internationale, représentée dans cette grande Organisation mondiale, de faire en sorte que cette occasion ne se perde pas.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie M. Ansay des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que grâce à votre sagesse et à votre efficacité vous conduirez le Conseil au succès.

L'Arabie saoudite suit de très près l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Nous ne pouvons qu'exprimer notre vive préoccupation devant les événements que vivent en ce moment les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, et la République libanaise.

Ces dernières semaines, dans les territoires palestiniens, Israël — la puissance occupante — a continué de prendre des mesures extrêmement dures à l'encontre du peuple palestinien. Au nombre de ces mesures, il y a la confiscation de terres, l'expansion des colonies de peuplement, l'imposition de restrictions extrêmement sévères à la liberté de circulation, le siège et l'asphyxie en règle du peuple palestinien.

Israël justifie chacune de ces mesures en prétextant son engagement à l'égard de la mise en place d'un couloir de sécurité entre Gaza et Jéricho et entre Gaza et la Rive occidentale pendant la première et la deuxième phase, respectivement, de la mise en oeuvre des accords conclus entre les deux parties. La politique israélienne appliquée en ce moment, qui est sans précédent depuis l'occupation de 1967, paralyse la vie quotidienne à tous les niveaux sans exception et la rend intolérable.

Lorsque nous parlons des éléments du processus de paix et la manière d'en garantir le succès, nous sommes inévitablement conduits à réaffirmer que la communauté internationale doit prendre l'engagement d'oeuvrer à la réalisation d'un règlement d'ensemble, juste et permanent pour la Palestine.

Le bouclage des frontières de la Rive occidentale et de Gaza avec la Jordanie et l'Égypte, y compris l'interdiction de mouvement qui frappe les personnes et les biens importés légalement par les négociants palestiniens, la rupture des liens entre les territoires palestiniens et le monde extérieur, et l'isolement forcé de la Palestine vont à l'encontre des accords conclus. Ils n'ont rien à voir avec l'instauration de la paix.

L'Arabie saoudite, qui a toujours appuyé le processus de paix depuis qu'il a été lancé en 1991 à Madrid, est pleinement solidaire de ses frères arabes. Le siège qu'Israël impose au peuple palestinien par le biais de la fermeture des frontières et du blocus équivaut à déclarer la guerre au peuple palestinien, qui a choisi la paix.

Ce ne sont pas seulement les Palestiniens qui réclament la paix, c'est maintenant une exigence arabe et internationale.

La question d'Al Qods Al Charif est au coeur même du conflit israélo-arabe. Par conséquent, aucune paix permanente ne sera possible au Moyen-Orient tant que cette question n'aura pas trouvé de juste de solution : une solution qui tienne compte des résolutions internationalement contraignantes, en particulier la résolution 242 (1967), qui stipule le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, et la résolution 252 (1968) relative à Al Qods Al Charif. Israël doit s'engager à n'imposer aucun changement démographique susceptible de modifier le statut de Jérusalem ou d'avoir une incidence sur les prochaines négociations concernant son statut définitif. Pour tous les musulmans du monde, Al Qods Al Charif est la première des deux qiblas et le troisième lieu saint. Il ne pourra y avoir de paix tant que tous leurs droits sur la Ville sainte n'auront pas été rétablis.

Nous attendons des parrains du processus de paix — les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie — qu'ils veillent à ce que le Gouvernement israélien honore ses engagements et renonce à dresser des obstacles sur la voie de la paix, vu notamment les progrès enregistrés précédemment dans le processus de paix. Nous ne pouvons oublier que les progrès dans le processus de paix coïncident toujours avec la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. Nous pouvons voir aujourd'hui ce qu'il en coûte de faire fi de ces droits.

Des progrès tangibles doivent être faits dans les volets syrien et libanais des négociations. En accroissant sa représentation dans les négociations bilatérales, prouvant ainsi le sérieux de ses intentions, la Syrie a fait un gros effort pour créer un climat propice au règlement de son différend avec Israël.

Pour ce qui est du Liban, le bombardement incessant des villages libanais auquel nous assistons aujourd'hui représente une violation flagrante de la souveraineté libanaise et de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui prévoit expressément que les forces israéliennes doivent se retirer immédiatement et inconditionnellement du territoire libanais.

La question de Palestine ne se limite pas à un transfert rapide des pouvoirs à l'Autorité palestinienne par les autorités civiles et militaires israéliennes. Au coeur de la question de Palestine, il y a entre autres le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur patrie; l'élimination du territoire palestinien des colonies de peuplement israéliennes — qui se chiffrent maintenant à 152, dont 124 sont situées sur la Rive occidentale et 28 dans la bande de Gaza; la restitution de Jérusalem-Est à la souveraineté arabe; et la possibilité pour le peuple palestinien d'exercer pleinement sa souveraineté sur sa terre.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la conscience humaine va se réveiller, si les dirigeants d'Israël vont tirer les leçons de l'histoire et comprendre que la paix est indispensable pour eux et pour les autres. Pour cela, ils doivent montrer qu'ils ont sérieusement et fidèlement l'intention de trouver une solution juste et globale qui garantisse le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, conformément aux résolutions légales internationales, et en comprenant ce que la coexistence pacifique fondée sur l'équilibre des intérêts entre rivaux veut dire, afin que le Moyen-Orient puisse connaître la paix, la prospérité et la stabilité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Tanç (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Ces dernières années, nous avons été témoins d'événements remarquables au Moyen-Orient. Les mesures hardies prises sur la voie difficile de la paix ont soulevé d'immenses espoirs et suscité l'enthousiasme. La Turquie appuie sans réserve le processus de paix au Moyen-Orient. À ce moment important de l'histoire, la Turquie attache la plus haute importance à la préservation de l'élan acquis sur la voie de la réalisation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité au Moyen-Orient.

Actuellement, le terrorisme représente le plus grave danger pour le processus de paix. La lutte contre le terrorisme est un droit légitime de tous les pays de la région. Le terrorisme doit être éliminé de façon que la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient soit couronnée de succès. Par ailleurs, il faut veiller à ne pas porter préjudice aux personnes innocentes en même temps que se déroule la lutte contre les actes terroristes, et veiller également à ce que ce combat reste dans les limites de la légalité.

Un autre élément essentiel est l'appui apporté par le peuple palestinien au processus de paix. Les Palestiniens ont récemment instauré, par le biais d'élections démocratiques,

une administration légitime. Si l'on veut qu'il maintienne son appui, il importe que les difficultés économiques avec lesquelles le peuple palestinien est aux prises en raison des mesures adoptées par Israël soient éliminées sans délai. L'amélioration des conditions économiques est l'un des facteurs les plus importants si l'on veut que le peuple reste attaché à la paix.

Les sanctions appliquées contre l'ensemble du peuple palestinien sont inacceptables. Nous craignons que ces sanctions n'affaiblissent l'appui des Palestiniens en faveur du processus de paix.

Ayant dès le début fermement appuyé le processus de paix, la Turquie estime que dans la lutte contre le terrorisme, il convient que tous les pays de la région coopèrent et soient solidaires les uns des autres.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abu-Nimah (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Je souhaiterais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Il ne fait aucun doute que grâce à votre grande expérience et à votre sagesse bien connue, vous saurez mener à bien les travaux du Conseil et lui permettrez d'obtenir le résultat recherché. Je voudrais également remercier et féliciter l'Ambassadeur Legwaila Joseph Legwaila, du Botswana, pour la manière dont il a présidé avec succès le Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre d'une question très importante qui mérite que nous l'examinions de près et d'une façon qui soit en rapport avec l'importance et la gravité de la situation. Outre le fait qu'il s'agit d'une question qui menace le processus de paix au Moyen-Orient, la situation compromet également la poursuite et l'issue de ce processus. Cette situation porte tort à tous les Palestiniens vivant dans les territoires palestiniens et les opprime. Elle représente un châtiment collectif qui dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire pour combattre la violence et le terrorisme et pour préserver la sécurité.

Si nous participons au débat d'aujourd'hui c'est en raison du vif intérêt que nous portons à la poursuite du processus de paix concernant le volet palestino-israélien et son extension à d'autres volets, ainsi qu'à la paix et la sécurité pour tous les peuples de la région, y compris le peuple d'Israël.

Par ailleurs, nous sommes pleinement conscients qu'il faut prendre des mesures pour stopper les actes de violence et de terrorisme, qui ont été et continuent d'être énergiquement condamnés par mon gouvernement, peu importe où ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs. À ce stade, je dois rappeler qu'au cours des dernières décennies, la Jordanie a adopté une ferme position de principe contre toutes les formes de terrorisme. La Jordanie a coopéré avec tous les efforts faits pour lutter contre le terrorisme, et tout récemment lors du Sommet de Charm el-Cheikh et lors de la réunion de suivi de Washington. Nous avons agi de la sorte car le terrorisme et la violence menacent le processus de paix et déstabilisent l'ensemble de la région. Ils entravent l'instauration d'institutions économiques, sociales et politiques et leur capacité à développer notre région.

Nous reconnaissons tout cela, mais nous réalisons également que toute action visant à faire face à ce phénomène doit être fondée sur le droit et être prise dans le respect de la justice et avec impartialité. On ne peut atteindre cet objectif par des mesures qui seraient contraires à ces principes ou en recourant au système de «deux poids et deux mesures». Pour s'attaquer aux questions de sécurité, à la violence et au terrorisme, les gouvernements ne peuvent adopter des mesures qui ne tiennent pas compte des engagements juridiques et internationaux ainsi que des difficultés sociales et pratiques soulevées par de telles mesures, pas plus que des effets négatifs que la peur et l'exaspération ont sur la sécurité. Cela entraverait les efforts positifs réalisés en faveur du développement et rétablirait une atmosphère de tension, de conflit et d'extrémisme, que nous espérions être définitivement révolue.

Je ne tiens pas à aborder la question de la détérioration de la situation au Liban, étant donné que le Conseil va examiner la question ce soir. Toutefois, nous estimons que ce qui se produit au Liban est particulièrement préoccupant et qu'il s'agit d'une attaque contre le processus de paix, qui risque de compromettre la paix et la sécurité de la région. Nous ferons connaître notre position sur cette question le moment venu.

En Jordanie, nous sommes profondément préoccupés par les pratiques d'Israël à l'encontre de la population palestinienne vivant dans les territoires palestiniens, au sujet desquelles le Conseil a entendu le rapport du représentant de la Palestine. De tels actes comprennent la démolition d'habitations, la confiscation de terres et l'imposition de restrictions à la circulation des personnes et des biens dans les territoires palestiniens, ce qui équivaut à un siège généralisé et revient à affamer le peuple palestinien innocent, qui n'a rien à voir avec le terrorisme et la violence. De telles

pratiques vont à l'encontre du droit et de la justice, violent la quatrième Convention de Genève de 1949 qui s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. Elles constituent également une violation des résolutions du Conseil de sécurité. Et surtout, elles ne créent pas une atmosphère positive et sont incompatibles avec la mise en oeuvre des accords signés entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Elles affaiblissent l'appui donné au processus de paix par le peuple de la région. Nous devons d'urgence mettre un terme à cette évolution. Nous devrons la combattre à l'avenir, de façon à assainir l'atmosphère, renforcer la confiance mutuelle et créer le climat nécessaire afin que toutes les parties puissent poursuivre un dialogue positif en vue de parvenir à la paix tant souhaitée.

Tout en espérant que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble travailleront sérieusement à inverser le cours des événements dans les territoires palestiniens et à inciter les Israéliens à s'abstenir de toutes leurs pratiques injustes dirigées contre le peuple palestinien, et reconsidéreront l'ensemble de leur politique, nous espérons également que la communauté internationale appuiera le processus de paix afin de permettre à l'Autorité nationale palestinienne et au peuple palestinien de réaliser leurs objectifs et de surmonter cette étape difficile.

Nous demandons au Conseil de sécurité de créer le climat approprié et de prier instamment les parties concernées de retourner à la table des négociations, pour mettre en oeuvre les accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne et pour compléter l'étape finale des négociations, pour faire progresser le processus de paix en général vers l'objectif d'une paix globale, pour établir la sécurité et pour trouver des solutions radicales au conflit dont souffre la région depuis tant de décennies.

Nous sommes certains que l'adoption de mesures responsables, modérées et justes et la poursuite du dialogue nous permettront d'obtenir ce à quoi nous aspirons tous : briser le cycle de la violence et établir la paix, la sécurité, la sûreté et la tranquillité pour tous les peuples de la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Jordanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Azwai (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que vos qualités personnelles, votre efficacité et votre compétence bien connues vous permettront de mener à bien les travaux du Conseil. En même temps, je voudrais rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Botswana, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Aujourd'hui le Conseil se réunit pour discuter la tragédie que connaît le peuple palestinien dans les territoires occupés, à la suite d'une campagne de blocus, de famine et de punitions collectives menée contre lui par les Israéliens. Ces événements tragiques se déroulent devant le monde entier, en violation de tous les pactes et normes internationaux.

Les Israéliens ont interprété le Sommet de Charm el-Cheikh comme un appui aux actes d'oppression et de restriction qu'ils imposent au peuple palestinien, qui ose rejeter l'occupation et résister à l'occupant, en utilisant toutes les ressources à sa disposition, qu'il s'agisse de pierres ou d'opérations suicides.

Le Gouvernement israélien commet les crimes les plus haineux contre les Palestiniens, convaincu que cela l'aidera à être réélu et brisera la résistance à son occupation répugnante.

Certes, revenir sur des promesses n'a rien de nouveau pour les Israéliens, et leur manque de respect des décisions légales internationales est également un fait coutumier. Des dizaines de résolutions ont été adoptées, leur demandant de se retirer des territoires occupés, de respecter les traités internationaux dans leurs relations avec les habitants de ces territoires et de permettre aux réfugiés de retourner dans leurs foyers, parmi bien d'autres choses. Mais les Israéliens ne se sont jamais exécutés.

Nous avons tous les droits de demander pourquoi les Israéliens insistent sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité et pourquoi le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'imposer le respect de ses résolutions. Comment se fait-il qu'aucune résolution n'ait été adoptée contre Israël en vertu du Chapitre VII de la Charte malgré le fait que la plupart des crimes israéliens tombent sous le coup de cet article? Pourquoi le monde entier proteste-t-il avec véhémence à propos de la résistance à l'occupation israélienne, alors qu'il ne lève pas le petit doigt lorsque les Israéliens prennent les mesures les plus terribles contre les

Arabes en Palestine ou au Liban? Les Israéliens invoquent souvent la sécurité pour justifier le blocus et le châtiment collectif, et nous aimerions vraiment savoir de quelle sécurité ils parlent maintenant. Parlent-ils de la sécurité de leurs forces d'occupation ou de la sécurité de leurs implantations illégales? Quel est donc le danger que pose une femme sur le point d'accoucher pour qu'ils l'empêchent d'arriver à l'hôpital, la forçant ainsi à accoucher sous l'oeil amusé des soldats d'occupation, et pour voir plus tard ses jumeaux mourir de froid, dehors, près d'un barrage routier?

Nous avons tous entendu le Premier Ministre d'Israël déclarer qu'il ne sacrifierait pas la sécurité à la paix. Est-ce que cela ne prouve pas que les Israéliens ne croient pas à la paix, mais oeuvrent à l'imposition de la capitulation? Qui est opposé à une paix authentique, juste et globale — les Arabes ou les Israéliens? Et pourquoi les Israéliens ne se demandent-ils pas pourquoi ils ne jouissent pas de la paix depuis la création de leur entité en 1948? Ne savent-ils pas que la politique de suppression, d'oppression et l'occupation de la terre par la force ne conduira jamais à la paix? Et aussi faibles que soient les Arabes, aussi grandes que soient leurs divergences et aussi fort que soit l'appui américain que reçoivent les Israéliens, ils ne pourront pas imposer le fait accompli. Cette politique a déjà été utilisée auparavant et n'a jamais réussi : parce qu'on ne peut jamais faire échec à la volonté du peuple car elle découle de la volonté de Dieu. La force peut tuer et détruire, mais elle ne peut jamais empêcher les opprimés de se venger des oppresseurs, même si cela signifie se faire sauter avec leurs oppresseurs.

Les Israéliens et leurs alliés se trompent lourdement s'ils pensent que la normalisation des relations avec les pays arabes, les accolades avec leurs chefs d'État et l'échange de visites obligeront la nation arabe à se rendre. Ce sont là des illusions. Les peuples ne se rendront jamais ou ne se mettront jamais à genoux. L'histoire a vu des hordes de Tatars, les Croisés et les armées d'empires occidentaux colonialistes envahir la nation arabe par la force, et avec à peu près les mêmes objectifs, mais ils ont tous été mis en déroute, et la nation arabe a survécu.

Ce ne sont pas de simples paroles. Ce sont des faits relatés dans l'histoire ancienne et moderne, et ils continuent de se répéter. Le sang versé ne peut être lavé que par le sang. La violence et la persécution sont les armes des fous. Cependant, la Jamahiriya arabe libyenne n'a pas été surprise par ces événements. Nous avons déjà dit qu'une paix authentique, juste et globale ne pourra être réalisée que par l'imposition d'accords de capitulation.

Nous avons maintes fois déclaré que ce n'est que dans une démocratie non raciale que les Arabes et les Juifs peuvent vivre ensemble, dans un pays qui vit en paix et qui croit à l'égalité et à l'avenir — un pays qui ne peut que jouir d'un régime identique à celui qui a mené à la paix en Afrique du Sud.

Nous avons également répété que le système de deux poids deux mesures appliqué par le Conseil de sécurité, sous la pression des États-Unis et de leurs alliés, à chaque fois qu'il s'agit de quelque chose qui touche les Israéliens est une mauvaise politique. Cette politique nuit à la crédibilité des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier. Notre conviction est fondée sur des expériences longues et répétées liées au conflit arabo-israélien, les actes d'agression répétés contre le Liban et la violation de son intégrité territoriale.

Cette conviction est née également des actes d'agression répétés commis contre la Jamahiriya arabe libyenne par les États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui marque l'anniversaire de l'agression exécutée par les États-Unis en 1986 contre des villes libyennes avec le soutien de Margaret Thatcher, alors Premier Ministre de la Grande-Bretagne. Cette agression avait pour cibles Tripoli et Benghazi, et des centaines d'avions militaires américains furent utilisés pour bombarder des cibles civiles, y compris la résidence du colonel Muammar al-Kadhafi, le dirigeant de la révolution, dans une tentative sans précédent et révoltante d'assassinat du dirigeant d'un pays et de sa famille sous les yeux du monde entier.

Comme chacun sait, le monde entier a condamné cette agression barbare, mais seul le Conseil de sécurité n'a été en mesure d'adopter une résolution condamnant l'agression, car l'agresseur a usé de son pouvoir de veto. Le Conseil a également ignoré la résolution 41/38 de l'Assemblée générale demandant au Conseil de rester saisi de la question de l'agression américaine.

Malgré toutes ces pratiques israéliennes et américaines injustes, nous conservons l'espoir que le Conseil jouera son rôle vital de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous n'épargnerons aucun effort pour assurer le respect des principes des Nations Unies, en coopération avec tous les pays épris de paix, jusqu'à ce que le monde soit libéré de la primauté de la force, qui doit céder le pas à la primauté du droit pour que la vérité puisse triompher et le mensonge disparaître.

Il est dit dans le Saint Coran :

«Oui, le faux c'est ce qui s'en va.» (*Le Coran, XVII:81*)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : Ce débat à participation non limitée du Conseil de sécurité est à notre avis d'une importance cruciale car il porte sur la grave situation qui règne dans les territoires arabes palestiniens occupés.

Il y a quelques semaines, les autorités israéliennes ont décidé de prendre des mesures extrêmement graves à l'encontre du peuple palestinien, mesures qui consistent à imposer des restrictions à la liberté de mouvement des personnes et des biens dans les territoires palestiniens, à isoler les régions palestiniennes les unes des autres et à empêcher les relations entre les villes et les villages palestiniens, et à rompre la continuité du territoire palestinien placé sous autorité palestinienne, entre Gaza et la Rive occidentale et les autres territoires palestiniens, ainsi que ses liens avec le monde extérieur.

Israël a également fermé ses frontières aux marchandises palestiniennes en provenance de Gaza et de la Rive occidentale, et il empêche l'entrée des marchandises israéliennes dans les régions palestiniennes. Il a fermé les frontières entre la Rive occidentale et la Jordanie, et entre Gaza et l'Égypte. Ces mesures, qui sont décrites en détail dans la lettre adressée par le Président Yasser Arafat au Secrétaire général, constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949 qui s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Al Qods. Elles constituent également une violation des résolutions internationales adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi qu'une violation grave des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine à Oslo et à Washington, ainsi que des accords conclus par la suite à Taba et à Washington entre Israël et l'Autorité de l'autonomie palestinienne.

Outre le caractère illégal, illégitime et odieux des mesures israéliennes, nous connaissons tous l'interaction des activités et des intérêts économiques d'Israël et des territoires palestiniens et la nature précaire de l'économie palestinienne. C'est pourquoi les mesures israéliennes constituent des représailles contre le peuple palestinien tout entier. Ce peuple est asphyxié dans les domaines économique et social. Il est isolé du monde extérieur et vit dans une situation de quasi-ghetto. Il souffre énormément. Les femmes, les enfants et les vieillards sont menacés de mourir de faim et par la maladie. Il n'est donc pas difficile de prévoir l'incidence négative que cela a sur la paix au Moyen-Orient et les conséquences graves qui en résultent pour cette paix, ainsi que la menace qui en résulte pour le processus de paix lui-même. Les ennemis de la paix trouvent dans cette situation troublée un prétexte pour réaliser leurs desseins.

Nous reconnaissons le droit de chaque État à la sécurité et la stabilité et son droit de rassurer sa population. Il s'agit d'un objectif légitime, et nous avons condamné les récents attentats, y compris le massacre commis à Haram al-Ibrahimi et Haram d'Al Qods Al Charif. Nous avons également dénoncé, avec le peuple israélien, l'assassinat du Premier Ministre, M. Itzhak Rabin. Toutefois, nous disons en même temps que la violence ne peut être contrée par la violence; on ne peut prendre comme prétexte les actes d'un groupe pour réprimer tout un peuple et l'affamer, comme c'est le cas pour le peuple palestinien. Celui-ci a également le droit de jouir de la sécurité et de vivre dans la dignité comme tous les autres peuples de la région. Il n'y a aucune justice à punir un peuple tout entier et à lui faire payer les actes d'un petit nombre.

Le Sommet des Bâtisseurs de la paix à Charm el-Cheikh a réaffirmé l'importance d'une prompte instauration de la paix au Moyen-Orient et a souligné la nécessité de faire progresser le processus de paix et d'éliminer les obstacles qui l'entravent et les dangers qui le menacent. Mais les mesures appliquées actuellement dans les territoires palestiniens ne servent pas cet objectif. Au contraire, elles alimentent la violence et la contre-violence, et elles auront pour conséquences de nourrir la haine et de faire obstacle aux efforts de paix réalisés par les forces et les pays épris de paix de la région et à l'extérieur.

La Tunisie a appuyé chaque étape du processus de paix et continue de l'appuyer en raison de son attachement constant aux principes de justice, de paix et d'autodétermination, ainsi qu'à ceux de la légalité internationale. Nous lançons ici un appel aux autorités israéliennes pour qu'elles rapportent les mesures prises à l'encontre du peuple palestinien et mettent un terme aux pratiques qui limitent sa liberté et menacent sa sécurité et ses droits fondamentaux. De même, la Tunisie demande à Israël de respecter ses engagements, conformément aux accords conclus avec la

partie palestinienne, y compris son retrait des territoires palestiniens conformément au calendrier convenu.

Le peuple palestinien a choisi la voie de la paix. Il en a fait son objectif fondamental, comme il l'a démontré en appuyant le Président Arafat et l'Autorité palestinienne lors des dernières élections. Si Israël veut vraiment la paix, une paix durable fondée sur la justice et qui suscite appui et respect, il doit honorer ses engagements et en toute logique renoncer aux politiques contraires à l'objectif recherché.

Nous lançons un appel aux États-Unis et à la Fédération de Russie, en tant que parrains du processus de paix, afin qu'ils interviennent rapidement pour enrayer la grave escalade qui menace le processus de paix et qui mine l'objectif du Sommet des Bâtisseurs de la paix réunis à Charm el-Cheikh, à savoir la poursuite de ce processus en lui donnant une impulsion nouvelle de façon à réaliser les aspirations des peuples de la région, voire celles de la communauté internationale tout entière.

Nous lançons également un appel aux pays donateurs pour qu'ils viennent en aide au peuple palestinien dans la crise actuelle et pour qu'ils respectent leurs engagements à l'égard de l'Autorité palestinienne en soulageant les souffrances du peuple palestinien et en redressant son économie dévastée.

Nous demandons à Israël de reconnaître l'échec de la force dans le règlement des conflits. Nous lui demandons de mettre fin au cycle de violence et de contre-violence et à ses conséquences pour le processus de paix, et de reprendre rapidement le chemin des négociations.

Nous lançons un appel pressant au Conseil de sécurité, responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour qu'il agisse avec diligence en vue de mettre un terme à la violence, en préconisant la retenue et le dialogue afin de parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. García (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nul doute qu'avec votre expérience et votre compétence les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

De même, par votre intermédiaire, nous tenons à féliciter le Représentant permanent du Botswana pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Ce à quoi la communauté internationale aspire au Moyen-Orient, c'est une paix juste, durable et globale qui garantisse la sécurité et la stabilité de tous les peuples de la région, ce qui nécessite l'application rigoureuse des accords et des dispositions des résolutions des Nations Unies, notamment des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité.

Ainsi que l'ont dit les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés dans le document final du Sommet de Cartagena, la responsabilité des Nations Unies en la matière doit continuer jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, jusqu'à ce qu'un État indépendant et souverain soit édifié sur son territoire national et jusqu'à ce que le problème des réfugiés soit réglé conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Mon pays a suivi avec le plus vif intérêt l'évolution du processus enclenché à Madrid en 1991, en vue d'une solution pacifique et négociée du conflit au Moyen-Orient.

Comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, nous sommes convaincus que la Déclaration de principes signée à Washington le 13 septembre 1993, l'Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza du 20 septembre 1995 et la mise en place de l'Autorité palestinienne de gouvernement autonome représentent un progrès, qu'il convient de préserver et d'encourager, dans les efforts de paix entrepris par les Palestiniens et les Israéliens.

Nul doute que pour maintenir l'appui à la Déclaration de principes et à l'Accord intérimaire, il est indispensable d'assurer et de promouvoir le développement économique et social des territoires palestiniens occupés. Il convient à cet égard de rappeler ce que le Secrétaire général déclare dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié en août 1995 :

> «Le processus de paix ne peut progresser sans un large soutien de l'opinion, et faute d'une amélioration visible des conditions de vie des Palestiniens, ce soutien restera fragile. À cet égard, il me faut souli-

gner particulièrement les effets dommageables qu'a eus sur l'économie palestinienne naissante le verrouillage, à plusieurs reprises, des territoires occupés par Israël.» (*A/50/1, par. 742*)

Et le Secrétaire général d'ajouter :

«Soucieuse d'appuyer le processus de paix arabo-israélien, l'Organisation des Nations Unies a tout spécialement mis l'accent sur la nécessité d'un développement économique et social durable dans les territoires occupés.» (*Ibid., par. 743*)

Les mesures adoptées ces dernières semaines par Israël vont en sens inverse. Dans n'importe quel cas, mais surtout en raison des caractéristiques de la situation palestinienne, à l'instar des mesures adoptées par Israël, celles touchant aux biens et restreignant la liberté de mouvement des personnes et des biens ont un grave impact sur la population, l'économie et le processus de paix, outre qu'elles violent diverses résolutions des Nations Unies et les accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Nous sommes d'accord avec ce que le Président Arafat déclare dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 1er avril :

«La paix ... n'est pas l'objectif des seuls Palestiniens et constitue un besoin tout aussi pressant et un objectif tout aussi fondamental pour la communauté internationale, pour les Arabes et pour les Israéliens.» (*S/1996/233, annexe*)

C'est la raison pour laquelle nous nous joignons aux autres délégations qui ont réclamé l'annulation des mesures imposées par Israël et le plein respect des accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Colombie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Parrilla (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous saluer et de vous souhaiter plein succès durant votre présidence. J'aimerais aussi dire combien nous nous félicitons de la contribution apportée par la présidence du Botswana et par notre estimé collègue, l'Ambassadeur Legwaila.

Il y a 11 mois à peine, le Conseil de sécurité s'est réuni pour connaître du foyer de tension créé par la confiscation de terres palestiniennes situées à Jérusalem-Est par le Gouvernement israélien.

À cette époque, nous avions averti que la poursuite de pratiques illégales contrevenant au droit international du peuple palestinien, en violation flagrante du droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien, en violation des instruments internationaux et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil, et la poursuite de pratiques visant la destruction de l'infrastructure économique du peuple palestinien et entravant les efforts qu'il déploie pour la paix, la reconstruction et le développement, auraient pour conséquence de compromettre les perspectives offertes par les accords de paix et d'éloigner la possibilité de parvenir à une paix juste et durable dans la région.

Nous avons dit alors que ces circonstances obligeaient le Conseil de sécurité à adopter, du moins à ce moment-là, des mesures fermes et sérieuses, et avons averti que s'il ne le faisait pas, cela reviendrait à envoyer un message erroné qui, au lieu de contribuer au progrès du processus de paix, risquait de le compromettre de façon irréversible. À cette occasion, il n'a pas été possible d'adopter le projet de résolution élaboré par le groupe arabe; le Conseil n'a pas été également en mesure d'adopter la moindre mesure pratique car les États-Unis ont opposé leur veto.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit à nouveau, convoqué de toute urgence à la demande des pays du Groupe arabe afin d'examiner les nouvelles mesures qui font partie de la même politique hostile de la puissance occupante à l'égard du peuple palestinien et qui continuent de mettre en danger l'accord sur la Déclaration de principes, son calendrier et le processus de paix dans son ensemble.

Les mesures de bouclage des frontières, fondées sur des «considérations de sécurité», qui consistent à restreindre la liberté de mouvement du peuple palestinien dans son propre territoire, à faire obstacle au commerce, à démolir des habitations, à confisquer des terres palestiniennes, à étendre l'implantation de colonies israéliennes dans ces territoires, ont suscité une inquiétude logique et elles ont été fermement rejetées par la communauté internationale.

Nous savons tous que cette réunion a été précédée de consultations au cours desquelles une seule délégation s'est

opposée à ce qu'une action soit prise — même sous forme de déclaration présidentielle — au sujet des faits qui nous occupent. Et cette délégation a insisté pour qu'une simple déclaration soit faite à la presse. C'est une opposition isolée mais qui a force de veto.

Comment le Conseil de sécurité va-t-il affronter cette situation qui se présente pour la deuxième fois en moins d'un an? Qu'en est-il de nos discours, de nos documents et des centaines d'heures passées en négociations sur la démocratisation et la réforme des Nations Unies et du Conseil de sécurité? Comment expliquer l'abîme qui sépare les beaux discours sur le nouveau monde postérieur à la guerre froide et les effets de la vie quotidienne? Comment éviter que soit imposé une fois de plus au Conseil de sécurité un système de deux poids, deux mesures?

La délégation de Cuba tient à rappeler que les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à posséder son propre État, à vivre en paix, à développer son économie, à bâtir un avenir meilleur pour ses enfants constituent des droits inaliénables qui ne peuvent être violés, et qui ne peuvent dépendre ni de la volonté de la puissance occupante, ni de ceux qui la protègent.

La communauté internationale a accueilli avec espoir les accords de paix. Aujourd'hui, cet espoir est menacé. La mise en oeuvre de la Déclaration de principes est compromise ainsi que la poursuite des négociations sur le statut des questions en suspens, y compris la question de Jérusalem. Aujourd'hui, le processus de paix dans son ensemble est menacé par des actes qui nous écartent d'une paix juste et durable pour tous, y compris la restitution de tous les territoires arabes occupés.

Quels sont donc les objectifs de ces mesures? Est-ce que par hasard, sous prétexte du terrorisme — qui mérite notre condamnation et que nous avons condamné sans réserve — ces actes ne viseraient pas en réalité à encourager les forces qui s'opposent à l'instauration d'un climat de paix entre les peuples israélien et palestinien?

Cuba exige la cessation de ces actes illégaux à l'encontre de la nation palestinienne et l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La nouvelle escalade d'actes d'agression contre le Liban, qui met en danger l'intégrité physique de personnes civiles innocentes de ce pays, s'ajoute aujourd'hui aux mesures prises contre le peuple palestinien et constitue une manifestation tragique des conséquences que la politique agressive d'Israël a sur la paix et la sécurité dans cette région du monde. Le Conseil de sécurité ne peut fermer les yeux et rester impassible face à ces faits. Il ne peut accepter non plus l'imposition d'un silence complice, qui l'écarterait du mandat qui est le sien en vertu de la Charte des Nations Unies.

Cuba espère que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité s'acquitteront de leur responsabilité historique à l'égard de la question de Palestine et à l'égard de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une profonde consternation et une vive préoccupation que le Gouvernement du Pakistan considère les mesures prises récemment par les autorités israéliennes contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, Al Qods Al Charif. Les mesures israéliennes destinées à interdire Al Qods Al Charif aux Palestiniens et à restreindre strictement leur entrée dans la ville ont entraîné d'énormes problèmes pour cette population, étant donné l'importance particulière qu'elle attache à cette ville, qui est à la fois sa capitale religieuse, commerciale et culturelle.

Tous les détails ainsi que les graves effets de ces mesures sur le peuple palestinien et son économie ont déjà été décrits par l'Observateur permanent de la Palestine. Comme cela a été souligné par l'Ambassadeur Nasser Al-Kidwa, ces mesures violent la quatrième Convention de Genève de 1949 ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Ces mesures violent également les accords passés avec l'Organisation de libération de la Palestine. Par ailleurs, ces mesures sont particulièrement inquiétantes car elles influent directement sur le processus de paix auquel il a été possible de parvenir grâce aux courageuses et audacieuses initiatives prises antérieurement.

Nous partageons entièrement l'idée selon laquelle le processus de paix doit conduire à l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination au moyen de la création d'une nation indépendante. Cela passe par le retrait des autorités israéliennes de tous les territoires arabes

et palestiniens occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods Al Charif.

L'appui du Pakistan à la juste lutte menée par le peuple palestinien pour ses droits inaliénables est bien connu. Nous avons toujours déclaré que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) offraient un cadre juste et viable pour un règlement durable et global de la question de Palestine.

Il est impératif de conserver l'élan actuel, qui a été obtenu grâce au processus de négociations. Nous partageons entièrement l'espoir de la communauté internationale que la mise en oeuvre des accords passés jusqu'à présent ne soit pas différée.

Les dispositions de ces accords doivent être respectées dans la lettre et dans l'esprit. Nous demandons instamment que l'on fasse preuve de la souplesse et de la conciliation nécessaires, ainsi que d'un attachement sincère à leur égard afin de réaliser une paix juste, durable et globale qui assurera la sécurité et la stabilité pour tous les peuples et États de la région du Moyen-Orient.

Le Gouvernement et le peuple pakistanais sont profondément préoccupés par les politiques, pratiques et actes récents, qui minent sérieusement ce processus de paix. Le Pakistan demande au Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures pour remédier à la grave situation actuelle, car elle met en danger la paix de la ville sainte d'Al Qods Al Charif. Nous sommes fermement convaincus que le Conseil a le devoir de demander aux autorités israéliennes de mettre immédiatement fin à ces politiques et à ces pratiques injustes et de renoncer à prendre des mesures semblables à l'avenir.

Je parlerai de la situation au Liban séparément au cours du débat qui doit avoir lieu plus tard au Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : À la 3650e séance du Conseil de sécurité, au début du mois, la délégation japonaise a exprimé sa reconnaissance au Président sortant, le Représentant permanent du Botswana, pour le travail accompli, et vous a félicité, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais ajouter une note personnelle et dire combien je suis heureux de vous voir occuper ce poste et présider cette séance.

Ces dernières années nous avons été témoins de progrès réguliers dans le processus de paix au Moyen-Orient. Ces progrès ont été réalisés grâce aux meilleurs efforts déployés par les parties directement intéressées et avec l'appui de nombreux autres membres de la communauté internationale, qui sont décidés à rétablir la paix au Moyen-Orient. Je fais allusion en particulier aux élections tenues en janvier dernier pour le Conseil palestinien et qui ont été un succès; au total 650 observateurs électoraux, dont 77 venant de mon propre pays, ont participé au déroulement ordonné de ces élections. Ce n'est là qu'un exemple des efforts que la communauté internationale fait pour veiller à ce que les progrès vers la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient soient irréversibles.

À la lumière de ces progrès, la situation telle qu'elle évolue maintenant n'en n'est que plus inquiétante. Le Japon, comme les autres pays qui ont parlé au Conseil, est très préoccupé par les événements qui se sont produits dernièrement dans la région. La réaction en chaîne déclenchée par les attaques terroristes à la bombe perpétrées récemment en Israël et qui ont tué ou blessé des dizaines de citoyens innocents, risque réellement de compromettre le processus de paix lui-même. Le cercle vicieux du terrorisme et des contre-mesures crée une situation dangereuse, qui pourrait bien compromettre les événements positifs survenus en Cisjordanie et à Gaza.

Il en va de même pour la situation au Liban. Je ne peux qu'exprimer notre inquiétude face aux événements qui ont eu lieu récemment au Sud-Liban, où les attaques du Hezbollah contre le nord d'Israël et les contre-attaques des forces israéliennes sur le sol libanais ont fait énormément de victimes. Le malheur des citoyens innocents ne peut que susciter notre inquiétude au plan humanitaire.

Le Japon est profondément préoccupé par le fait que tous ces événements risquent d'être préjudiciables au processus de paix, et il demande à toutes les parties intéressées de faire preuve de la plus grande retenue.

Il ne fait aucun doute que, pour prévenir d'autres actes de terrorisme et pour remettre le processus de paix sur la bonne voie, les efforts déployés par les parties intéressées avec l'appui de la communauté internationale revêtent une importance essentielle. Il est important à cet égard que le Sommet des Bâtisseurs de la paix au Moyen-Orient, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh sous le coparrainage de l'Égypte et des États-Unis, ait condamné le terrorisme sans équivoque. Le Sommet a envoyé deux messages importants, à savoir que de nouveaux progrès dans le processus de paix sont impératifs, et que la communauté internationale coopé-

rera pour lutter contre le terrorisme pour assurer la réalisation de ces progrès.

Il incombe donc à la fois au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de s'acquitter de leurs responsabilités respectives en prenant des mesures véritablement efficaces pour protéger leurs peuples contre les attaques terroristes. Ces mesures doivent être aidées et appuyées par la communauté internationale, car le terrorisme, qui ne respecte pas les frontières nationales, ne peut être éliminé que grâce à une coopération internationale concertée.

Les événements qui ont eu lieu récemment au Moyen-Orient montrent encore une fois que la pauvreté et le chômage sont un terrain fertile pour le terrorisme. Si nous voulons renforcer les fondements du processus de paix et contribuer à l'édification d'une société libérée du terrorisme, il est essentiel d'améliorer le climat social et économique des habitants palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza. Les mesures visant à maintenir l'ordre dans les deux zones doivent tenir dûment compte des réalités socio-économiques des habitants palestiniens.

Le Japon comprend parfaitement la nécessité pour Israël d'assurer la paix et la sécurité en Cisjordanie et à Gaza. Cependant, si le climat économique et social dans lequel les Palestiniens vivent continue de se détériorer, avec des taux de chômage croissants parmi les travailleurs palestiniens et de graves pénuries de produits de base, je crains que les mesures antiterroristes israéliennes soient contre-productives et sapent le processus de paix dans son ensemble. C'est exactement ce qu'espèrent ceux qui essaient de saboter le processus de paix.

Au Sommet des Bâtisseurs de la paix, le Japon a fait connaître sa décision de fournir une assistance en vue de la création d'emplois, d'un montant de quelque 10 millions de dollars des États-Unis. Il a, en fait, déjà mis en oeuvre cette assistance, et il est prêt à participer activement aux efforts qui suivront. Il s'est donc félicité du plan d'urgence visant à améliorer la situation économique en Cisjordanie et à Gaza qui a été annoncé à la réunion de suivi du Sommet des Bâtisseurs de la paix qui a eu lieu à Washington. Le Japon espère sincèrement que la bonne mise en oeuvre du plan permettra de redresser rapidement la situation économique dans ces deux zones, et que les parties directement intéressées feront également, de bonne foi, tous les efforts nécessaires pour améliorer la situation.

Le processus de paix qui a été poursuivi si courageusement par les parties intéressées au cours des dernières années est la seule option réaliste qui puisse mettre fin, une fois pour toutes, à la longue et tragique histoire de conflit au Moyen-Orient. Le Japon prie instamment et fermement, tant le Gouvernement israélien que l'Autorité palestinienne, de rester fermement attachés au processus de paix. Cela exigera qu'ils redoublent d'efforts pour établir la confiance et également qu'ils procèdent à une mise en oeuvre scrupuleuse de l'accord élargissant l'autonomie palestinienne transitoire selon le calendrier prévu. La communauté internationale, quant à elle, doit appuyer les efforts déployés par les parties intéressées et faire tout son possible pour aider à créer un environnement propice à la paix en coopérant activement à l'élimination du terrorisme et à l'amélioration des conditions économiques et sociales du peuple palestinien. Le Japon continuera de fournir une assistance active au peuple palestinien étant convaincu qu'un tel appui aidera à renforcer le processus de paix et contribuera en fin de compte à la stabilité de toute la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamamra (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, vous présenter mes félicitations chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je le fais avec la conviction que les qualités humaines et professionnelles dont vous avez fait preuve dans la conduite de plusieurs initiatives, qui ont été couronnées de succès dans la sphère économique et sociale de l'oeuvre des Nations Unies, seront tout aussi bénéfiques au Conseil dans l'accomplissement de sa mission. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour avoir marqué de l'empreinte de sa sagesse et de son efficacité les travaux du Conseil durant le mois de mars.

Le 2 avril dernier, la Mission permanente d'observation de la Palestine a saisi le Conseil de sécurité de faits graves établissant ce que cette Mission a appelé à bon droit

> «le siège et l'étranglement par Israël du territoire, du peuple et de l'économie palestinienne.» (*S/1996/235*)

Le Gouvernement algérien avait pour sa part, dès le 21 mars, condamné les mesures et les pratiques répressives ayant la nature et la portée de punitions collectives qu'Israël a mises en oeuvre en violation du droit humanitaire international et des accords israélo-palestiniens.

Les développements particulièrement négatifs qui sont intervenus après le succès éclatant des élections démocratiques pour la mise en place des institutions de l'Autorité nationale palestinienne ont ajouté à la détresse économique et sociale de la population palestinienne engendrée par le bouclage du territoire palestinien et les périls inhérents à la remise en cause par Israël d'engagements clefs tels que le retrait de la ville d'Al-Khalil (Hébron), qui devait être achevé le 28 mars dernier, et le lancement des négociations sur le statut définitif du territoire palestinien, y compris Jérusalem, dont tout indique qu'il sera différé.

La situation ainsi créée est sérieuse. Cette situation porte les germes d'une érosion de l'espoir que le processus de paix avait permis d'entretenir malgré les nombreuses difficultés qui avaient pu, jusqu'ici, être surmontées.

Le Groupe des États arabes a demandé la tenue de cette réunion officielle du Conseil de sécurité, ayant foi dans la capacité du Conseil de mettre son autorité au service de la légalité internationale en tant que soubassement naturel et condition nécessaire à la préservation du processus de paix au Moyen-Orient. Face à la dégradation alarmante de la situation dans les territoires sous juridiction de l'Autorité nationale palestinienne et à ses conséquences potentielles incalculables, le Conseil a des responsabilités à assumer et des prérogatives à exercer, à un moment où les agressions israéliennes meurtrières contre le Liban livrent l'ensemble de la région à une reviviscence dangereuse de l'esprit de confrontation au détriment de la dynamique de paix que toutes les parties se sont engagées à promouvoir et que la communauté internationale se doit de protéger.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je reviendrai un peu plus tard sur les agressions israéliennes au Liban au cours du débat spécifique que le Conseil consacrera à cette question.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Obadi (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer, à vous, ainsi qu'à votre délégation amie et à toutes les délégations des membres du Conseil de sécurité, mes sincères remerciements, pour avoir convoqué cette réunion afin de discuter de la grave situation dans les territoires arabes occupés, du bouclage continu par Israël des territoires palestiniens et de la confiscation de terres.

Nous rendons hommage à la position honorable du Groupe du Mouvement des pays non alignés à l'égard des droits du peuple palestinien, dans toutes les instances et en particulier au Conseil de sécurité. Au cours des dernières semaines et jusqu'à ce jour, ce peuple a été victime des mesures injustes prises par Israël, sous forme de blocus et de siège imposés au territoire de l'Autorité palestinienne. Israël occupe de nouveau des zones dont il s'était retiré et ne respecte pas son obligation de se retirer d'Hébron, conformément au calendrier convenu à Taba et à Washington.

Ces mesures israéliennes menacent l'aboutissement du processus de paix. Ces mesures de représailles sont graves et sont contraires aux principes des droits de l'homme, des normes du droit international et de la Convention de Genève de 1949. En conséquence, le processus de paix en pâtira. Le blocus imposé par Israël au peuple palestinien, sa confiscation de terres et ses restrictions contre des villes et villages palestiniens ont complètement paralysé la vie des Palestiniens. Ces mesures ont paralysé la libre circulation des personnes et des biens dans la Rive occidentale et entre la Rive occidentale et Gaza qui, en vertu de la Déclaration de principes, constituent une seule entité.

Ce blocus pourrait mener à une catastrophe humaine et économique pour le peuple palestinien, si Israël ne lève pas les obstacles contre les villes et villages palestiniens et s'il ne respecte pas ses engagements relatifs à la ville sainte de Jérusalem. Le blocus de celle-ci enfreint les engagements du processus de paix.

Nous pensons que le Conseil doit agir et demander aux parrains du processus de paix et aux États donateurs de continuer d'apporter leur aide au peuple palestinien afin que le blocus soit levé et qu'il soit mis fin aux mesures de répression et aux mesures de représailles collectives, confiscations de terres et dynamitage de maisons par Israël.

Le peuple palestinien doit pouvoir reconstruire son économie sur une base solide et alléger les restrictions économiques qui lui sont imposées afin de pouvoir créer ses propres institutions démocratiques et mettre en place une paix juste, durable et globale dans la région. Israël doit comprendre que davantage d'efforts sont nécessaires pour réaliser la paix et la stabilité dans la région, surtout qu'il continue d'occuper des territoires arabes.

La paix sera impossible à moins qu'il se retire des territoires arabes occupés. Les derniers actes d'agression commis par Israël contre le territoire libanais créeront un obstacle au processus de paix, outre qu'ils risquent d'affaiblir les efforts internationaux déployés en vue de faire redémarrer le processus de paix global au Moyen-Orient.

Le bombardement par Israël de la capitale, des villes et des villages libanais menacent la population de la région et constitue une menace grave à la paix et à la sécurité du Liban ainsi qu'une violation des droits de l'homme.

Nous déclarons notre solidarité avec le peuple frère du Liban et nous appuyons son droit à défendre son territoire.

Nous lançons un appel au Conseil pour qu'il fasse pression sur Israël pour qu'il mette fin à ces mesures et pour qu'il respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Israël doit se conformer à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande le retrait d'Israël de tous les territoires libanais. Le Conseil de sécurité et les parrains du processus de paix ainsi que la communauté internationale doivent assumer leur responsabilité et forcer Israël à régler tous les problèmes en suspens concernant le Moyen-Orient, notamment pour ce qui est des exigences stipulées par la légalité internationale aux fins du retrait d'Israël du Golan syrien, de sorte qu'une paix durable puisse être instaurée dans cette région. Nous réitérons notre appel à cet égard.

Nous félicitons la Syrie pour son rôle dans la réussite du processus de paix. La République du Yémen réaffirme son attachement au processus de paix et à la cessation de la violence. Nous demandons au Conseil de sécurité d'intervenir rapidement pour mettre un terme à ces politiques et à ces mesures israéliennes, afin que le processus de paix puisse atteindre son objectif : l'instauration de la justice, de la stabilité et de la sécurité pour tous les peuples de la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Yémen des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Snoussi (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire que la délégation du Royaume du Maroc vous présente ses plus vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Il lui est également agréable de vous exprimer ses meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement de vos hautes responsabilités. Vos qualités humaines, vos qualités professionnelles sont un gage certain de l'aboutissement heureux des activités du Conseil sous votre direction.

Par ailleurs, ma délégation éprouve un profond plaisir à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Legwaila du Botswana pour la manière sage et compétente avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mars dernier.

Depuis le lancement du processus de paix au Moyen-Orient, le Royaume du Maroc a suivi son évolution avec un très grand intérêt, animé d'une volonté sans relâche de contribuer à lever tous les obstacles susceptibles de le menacer et de le fragiliser. À cet égard, mon pays s'est félicité profondément des élections démocratiques qui ont permis au peuple palestinien d'élire ses représentants, et il espère que les futures négociations sur le statut final des questions en suspens auront lieu dans une atmosphère de bonne volonté et de dialogue constructif.

Soucieux de voir ce processus se dérouler dans la sérénité, aussi bien dans le cadre des négociations bilatérales que multilatérales, mon pays n'a ménagé aucun effort pour rapprocher les points de vue des parties concernées et promouvoir l'apaisement et le respect des intérêts légitimes de tous.

En participant au Sommet des Bâtisseurs de la paix à Charm el-Cheikh en mars dernier, S. M. le Roi Hassan II a voulu démontrer la détermination du Royaume du Maroc de sauvegarder le processus de paix et de lui assurer le succès escompté.

C'est ainsi que lors de l'ouverture de ce sommet, si opportunément convoqué par les Présidents Clinton et Moubarak, Sa Majesté le Roi a déclaré :

> «Notre rencontre doit être une porte ouverte sur l'avenir et non une porte verrouillée devant tout espoir.»

Certes, le pari de la paix est un pari difficile. Mais les résultats obtenus jusqu'à maintenant ont conféré au processus un caractère irréversible. Par conséquent, les partenaires pour la paix n'ont d'autre choix que de persévérer dans leur oeuvre historique, fermement et résolument, conformément aux engagements pris, malgré les tragédies, les actes de violence et le désespoir. C'est la raison pour

laquelle nous devons tous nous mobiliser pour empêcher que le terrorisme, la violence aveugle ne prennent en otage cette paix des braves si patiemment construite.

Mais il est aussi de notre devoir d'agir, comme il convient, pour préserver au peuple palestinien les raisons de l'espérance et de la confiance dans le processus de paix, lequel doit lui permettre d'exercer ses droits nationaux conformément à la légalité internationale, y compris pour ce qui est de la ville d'Al Qods Al Charif.

Le peuple palestinien vit une situation critique, très critique, qui requiert une assistance d'envergure. Cette situation a été aggravée par les dernières mesures prises à son encontre et qui, malheureusement, nous rappellent les tristes moments d'avant le processus de paix. Ces mesures, que nous regrettons tous profondément, ont porté un coup sévère à la vie sociale et économique du peuple palestinien et ont commencé à ébranler sa motivation d'aller de l'avant. Elles risquent même, si elles devaient durer, de préparer le terrain à une réaction aux conséquences malheureusement imprévisibles.

Nul ne saurait contester que l'évolution positive du processus de paix dépend essentiellement de l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. D'où la nécessité indispensable d'aider, de manière appropriée, l'Autorité nationale palestinienne dans la mise en oeuvre d'un programme de développement économique, social, culturel et dans le raffermissement des structures institutionnelles et socio-économiques de l'entité palestinienne à peine en gestation.

Ce faisant, la communauté internationale, qui a continuellement encouragé le processus de paix, permettra aux Palestiniens de démontrer qu'ils ont eu raison d'opter pour la paix.

Cela dit, il est hors de doute que le règlement durable de la question palestinienne ne peut être fondé que sur le droit, la justice et l'équité. Ce sont aussi les fondements de l'avènement d'une paix durable entre la Syrie et le Liban, d'une part, et Israël, d'autre part, pour réaliser enfin la paix globale basée sur la légalité internationale.

Le Royaume du Maroc, qui n'a cessé de contribuer à l'édification d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, considère qu'il est impératif que la communauté internationale protège le processus de paix en mobilisant tous ses moyens pour mettre fin aux actes de violence et en y apportant effectivement son soutien politique, économique et moral. Les partenaires pour la paix méritent nos encouragements si l'on veut qu'ils oeuvrent pour une paix véritable, protégée contre tout acte et toute mesure de nature à la rendre précaire, une paix fondée sur la compréhension mutuelle, la coopération, la sécurité, la dignité et le respect des droits légitimes de toutes les parties concernées.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Diagné (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Mes félicitations vont également à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Legwaila, pour le travail accompli durant le mois de mars.

Je voudrais aussi remercier les membres du Conseil d'avoir bien voulu m'autoriser à prendre la parole à la présente séance, qui met encore une fois en évidence la précarité de la situation au Moyen-Orient et traduit également la volonté de la communauté internationale de réaffirmer, avec force et conviction, sa préoccupation face aux dangers que les pratiques israéliennes dans les territoires occupés font courir au processus de paix actuel.

Les récentes décisions prises par le Gouvernement israélien d'imposer le blocus du territoire de Palestine, aussi bien à l'intérieur que dans ses relations avec l'extérieur, limitant ainsi la libre circulation des personnes et des biens, équivalent à une volonté réelle d'étouffer la Palestine, y compris Jérusalem-Al Qods Al Charif, et toute son économie.

Comme l'ont déjà souligné avec éloquence et force détails les délégations qui m'ont précédé dans ce débat, il est difficile de rester insensible à ces différentes opérations entreprises par Israël et destinées uniquement à intimider, voire à punir, à humilier et à faire payer par tout un peuple les actions, aussi condamnables soient-elles, d'une infime minorité d'extrémistes.

La fermeture complète du territoire palestinien, l'interruption de la continuité de ce même territoire, la récupération par la force de territoires qui venaient d'être évacués, la confiscation de terres palestiniennes et le renforcement des pouvoirs des colons israéliens, sans oublier d'autres

actes humiliants, comme la destruction de maisons, l'arrestation et la détention arbitraires de milliers de Palestiniens — autant de mesures que nous réprouvons et que nous voulons voir cesser — font apparaître dans toute son acuité la nécessité d'un retour équilibré à une logique de paix, sans laquelle aucune solution juste et durable ne saurait prévaloir dans cette terre meurtrie de Palestine, y compris Jérusalem-Al Qods Al Charif.

C'est forts de cette conviction que nous voulons saisir l'opportunité de cette séance spéciale du Conseil de sécurité pour lancer un appel pressant aux autorités de Tel-Aviv pour leur demander de revenir sur le chemin de la sagesse et de mettre un terme à leur politique actuelle dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Al Qods Al Charif, et de se conformer scrupuleusement aux dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève applicable à tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, et de respecter également les différentes résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU, et enfin de donner des chances réelles de succès à la poursuite du processus de paix, dans lequel les parties israélienne et palestinienne se sont librement engagées avec la forte bénédiction de la communauté internationale.

Nous pensons que les efforts et les sacrifices consentis par le peuple de Palestine dans sa quête de paix, de liberté et de justice ont des limites même si, au demeurant, nous restons fermement convaincus que le chemin conduisant à la paix est souvent long, ardu et semé d'embûches, particulièrement dans une région aussi troublée que le Moyen-Orient.

Ma délégation partage les observations émises ici par bon nombre de participants, observations selon lesquelles la reprise du processus de paix actuel et sa consolidation dépendent, dans une large mesure, du retour au climat de confiance et d'espoir suscité par les Accords d'Oslo et par les différentes conférences internationales qui leur sont consacrées.

Pour l'heure, il s'agit donc de recréer ces mêmes conditions en demandant à Israël de faire preuve de plus de retenue, afin de replacer le processus dans son véritable contexte, qui est l'instauration d'une paix juste et durable et la réconciliation, à terme, des âmes et des coeurs de tous les peuples du Moyen-Orient.

Dans cette perspective, il est important que le Gouvernement et le peuple israéliens s'engagent de nouveau à coopérer pleinement et entièrement avec le peuple de Palestine et avec son représentant : l'Autorité palestinienne et son chef, le Président Yasser Arafat.

Cette coopération franche à laquelle les convient mon pays, le Sénégal, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, constitue le seul gage, la condition *sine qua non*, de la poursuite du processus de paix, qui est la seule garantie de la sécurité et de la survie des pays de la sous-région.

Pour terminer, je voudrais rendre un vibrant hommage à tous ceux qui, dans cette région du monde, continuent, en dépit de la situation actuelle, de croire en l'avènement de la paix et à l'espérer, et m'incliner devant la mémoire de ceux qui sont morts pour cette grande cause.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.